

Brest, le 23 septembre 2020
N° 0-21111-2020/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas
préfet Maritime de l'Atlantique

à

Monsieur le directeur départemental
des territoires et de la mer des Landes

OBJET : dossier de déclaration pour les opérations de rechargements pluriannuels (2020-2023) en sable sur la plage de Biscarosse sur la commune de Biscarosse.

Par courrier en date du 8 juillet 2020, vous demandez l'avis de la préfecture maritime de l'Atlantique dans le cadre des articles L214-1 à L214-6 et L211-7 du code de l'environnement concernant les opérations de rechargements pluriannuels (2020-2023) en sable de la plage de Biscarosse sur la commune de Biscarosse.

Compte tenu de l'érosion de la partie Nord de la plage de Biscarosse lors des tempêtes hivernales, vous souhaitez recharger en sable cette partie de la plage par du sable provenant du sud de la plage à raison de 1 à 2 fois par an pendant les trois prochaines années. Le transport de sables n'excèdera pas 70 000 m³ par an. Il sera extrait par pelleteuse sur l'estran lors des marées de vives-eaux et transporté par camion pour être disposé au droit de la dune.

Ces travaux n'appellent pas de remarque particulière de ma part, d'autant que ces opérations se font régulièrement depuis 2001.

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes
Jean-Michel Chevalier
adjoint au préfet Maritime chargé de l'action de l'État en mer,

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

Philippe Clément : DDTM des Landes (philippe.clmement@landes.gouv.fr)

COPIES :

- PREMAR ATLANT/AEM (EMDD)
- archives (dossier d'affaire – D09).